



COMMUNIQUÉ

Paris: EUR

**EURO RESSOURCES S.A.
COMMUNIQUE INFORMATION REGLEMENTÉE
MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2009 ET
TABLEAU SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES CONTROLEURS
LEGAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2008**

PARIS, France, 31 août, 2009: EURO Ressources S.A. (Paris: EUR) annonce conformément aux dispositions de l'article 221-4 IV du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers que le rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2009, établi conformément aux dispositions de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, est disponible sur le site internet de la société dans l'espace « Etats Financiers » (www.euroressources.fr, Langue Française > Etats Financiers > 2009).

Conformément aux dispositions de l'article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le montant des honoraires des contrôleurs légaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été les suivants :

Exercice couvert : 1er janvier – 31 décembre 2008 (a)

	Pricewaterhouse Coopers Audit		S & W Associés		Total	
En €	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit						
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b) <input type="radio"/> Emetteur <input type="radio"/> Filiales intégrées globalement <input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c) <input type="radio"/> Emetteur <input type="radio"/> Filiales intégrées globalement	118 858€	188 762 €	30 200 €	45 340 €	149 058 €	234 102 €
<i>Sous-total</i>	118 858€	188 762 €	30 200 €	45 340 €	149 058 €	234 102 €
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</u>						
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social <input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	118 858€	188 762 €	30 200 €	45 340 €	149 058 €	234 102 €

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.